



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI

Office fédéral de la statistique OFS
Division Territoire et environnement

Cercle Indicateurs

Fiches d'indicateurs Villes (état au 3.9.2013)

Table des matières

Dimension : Environnement	3
Thématique Env 1: Biodiversité.....	4
Thématique Env 2: Nature et paysage.....	5
Thématique Env 3: Qualité de l'énergie	7
Thématique Env 4: Consommation d'énergie	9
Thématique Env 5: Climat	10
Thématique Env 6: Consommation des matériaux	11
Thématique Env 7: Régime des eaux	13
Thématique Env 8: Qualité de l'eau	15
Thématique Env 9: Utilisation du sol	17
Thématique Env 10: Qualité du sol	18
Thématique Env 11: Qualité de l'air	19
Dimension : Economie	21
Thématique Écon 1: Revenu.....	22
Thématique Écon 2: Coût de la vie	23
Thématique Écon 3: Marché du travail	24
Thématique Écon 4: Investissements	25
Thématique Écon 5: Vérité des coûts	26
Thématique Écon 6: Utilisation efficace des ressources	27
Thématique Écon 7: Innovations.....	28
Thématique Écon 8: Structure économique.....	30
Thématique Écon 9: Savoir-faire.....	31
Thématique Écon 10: Finances publiques	32
Thématique Écon 11: Impôts	33
Thématique Écon 12: Production	34
Dimension : Société.....	35
Thématique Soc 1: Bruit / qualité de l'habitat.....	36
Thématique Soc 2: Mobilité.....	37
Thématique Soc 3: Santé	38
Thématique Soc 4: Sécurité	39
Thématique Soc 5: Répartition des revenus et de la fortune	41
Thématique Soc 6: Participation	42
Thématique Soc 7: Culture et loisirs	43
Thématique Soc 8: Formation	44
Thématique Soc 9: Aide sociale.....	45
Thématique Soc 10: Intégration	46
Thématique Soc 11: Égalité des chances.....	47
Thématique Soc 12: Solidarité interrégionale	48
Annexe 1 : Complément à la définition de l'indicateur Env 7	49

Dimension : Environnement

Thématique Env 1: Biodiversité

Indicateur central

Indice des oiseaux nicheurs villes

Définition

L'indice des oiseaux nicheurs est le rapport entre le nombre d'espèces effectivement mesuré et une valeur de référence prédéfinie. Sa mesure se restreint aux zones urbaines. Les aires forestières étendues et les aires agricoles se situant dans le territoire communal sont exclues.

L'indice d'oiseaux nicheurs d'une ville correspond à la somme des sous-indices des oiseaux nicheurs, calculés pour chaque transect de cette ville. Chaque sous-indice est le rapport entre le nombre d'espèces effectivement mesuré dans un transect et la valeur de référence prédéfinie pour le type de zone bâtie correspondante. La valeur de référence est la valeur en-dessous de laquelle se situent les 95% des valeurs mesurées dans toutes les villes ayant relevé des données en 2012, également appelé le 95^{ème} centile.

Un transect est une zone d'échantillonnage linéaire le long de laquelle est effectué le relevé des oiseaux nicheurs.

Cinq types de zone bâtie ont été définis :

- Surface verte/zone à maintenir libre de constructions
- Zone industrielle/commerciale
- Zone centrale
- Zone d'habitation, villas
- Zone d'habitation, immeubles

L'indice donne ce que l'on nomme biodiversité alpha, c'est-à-dire la diversité au sein d'un type de zone bâtie, mais n'indique pas la diversité des types de zones bâties au sein d'une ville.

La méthodologie est décrite plus en détail dans le rapport « Indice oiseaux nicheurs des villes pour 17 villes de Suisse – données 2012 pour le Cercle Indicateurs ».

Unité : indice

Evolution visée : augmentation

Indications pour les comparaisons transversales

Cet indicateur est destiné au monitoring uniquement. Des comparaisons entre villes ne sont pas possibles.

Source des données

Données des villes

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Pas encore déterminé

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

1 an

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Non pertinent

Thématique Env 2: Nature et paysage

Indicateur central

Superficie des espaces naturels de valeur

Définition

Somme des surfaces à valeur écologique, en pourcentage de la superficie de la ville.

Sont considérées les surfaces suivantes:

A) Surfaces d'inventaire à l'intérieur de la zone à bâtir, de la zone agricole et de la forêt (sans les lacs).

B) Réserves naturelles d'importance communale, cantonale et nationale (sans les lacs) bénéficiant d'une protection effective des surfaces (protection contraignante pour les propriétaires fonciers ou protection par contrat avec le propriétaire ou l'exploitant).

C) Surfaces agricoles contractuelles selon:

(i) l'ordonnance sur la qualité écologique: sont incluses toutes les surfaces qui bénéficient soit d'une contribution à la qualité, soit d'une contribution à la mise en réseau, ou des deux

(ii) la loi sur la protection de la nature et du paysage

(iii) les programmes cantonaux de protection de la nature.

D) Surfaces forestières contractuelles : uniquement surfaces avec prestations de protection de la nature.

E) Objets linéaires protégés (haies, rivages boisés, allées). Largeur standard de 5 mètres.

Les objets protégés ponctuels (arbres isolés) ne sont pas pris en compte.

L'indicateur additionne différentes catégories de surfaces. Il compte donc plusieurs fois les surfaces recensées sous plusieurs catégories. Il s'agit d'éliminer les doublons éventuels, par quantification ou estimation.

Si un inventaire communal existe, les surfaces des catégories B à E sont normalement déjà incluses dans la catégorie A. Si la commune ne dispose pas d'un inventaire communal, les données se baseront sur les catégories B à E.

Au dénominateur, la surface communale est relevée sans la surface lacustre.

Unité : %

Evolution visée : augmentation

Indications pour les comparaisons transversales

La comparabilité des résultats dépend de la qualité des données fournies par les villes. Elle dépend, notamment, de la capacité des villes participantes à déduire les doubles comptages, c'est-à-dire les surfaces figurant dans plusieurs catégories.

Indications contextuelles

Il n'existe pas, à l'échelle suisse, de critères scientifiques uniformes permettant d'identifier les espaces naturels de valeur. L'attribution d'un type d'espace à l'une des catégories définies par l'indicateur en tant qu'«espaces naturels de valeur» dépend donc, en partie, de l'interprétation que les villes participantes font de ces catégories.

Source des données

Données des villes

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 4 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

2 ans

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 0 %

Limite supérieure : 60 %

Thématique Env 3: Qualité de l'énergie

Indicateur central

Electricité renouvelable

Définition

Part de l'électricité renouvelable dans la consommation totale d'électricité. Les catégories suivantes d'électricité renouvelable sont considérées : Energie hydraulique, Autres énergies renouvelables (énergie solaire, énergie éolienne, biomasse, géothermie), Courant au bénéfice de mesures d'encouragement. L'électricité provenant des déchets n'est pas prise en compte.

Unité : %

Evolution visée : augmentation

Indications pour les comparaisons transversales

Du point de vue des données, il n'y a pas de réserve à exprimer vis-à-vis d'éventuelles comparaisons transversales.

Indications contextuelles

Les éléments suivants sont à prendre en compte lors de comparaisons transversales :

- La capacité des villes à agir sur le mix électrique varie. Certaines villes disposent de leur propre entreprise de distribution d'électricité (Services industriels ou autre) et peuvent théoriquement agir sur la composition du mix d'électricité. D'autres villes sont approvisionnées par un distributeur externe (par exemple Genève alimentée par les SIG ou Illnau-Effretikon par les EKZ). Leur mix d'électricité n'est en principe pas spécifique à la ville mais au distributeur. Ces villes disposent donc d'une capacité d'action réduite - voire nulle - par rapport aux autres villes.
- Les gros consommateurs d'électricité (dont la consommation dépasse 0.5 GWh par an) peuvent, s'ils le souhaitent, se fournir sur le marché libre. Les données sur le marché libre n'étant pas intégrées dans la base de données utilisée pour le calcul, il n'est pas possible de prendre en compte cette consommation de courant dans l'indicateur. Il faut donc garder en tête que l'indicateur ne rend pas compte de toutes les sources d'approvisionnement en électricité consommées dans la commune. Il n'est, par ailleurs, pas possible d'estimer le nombre de gros consommateurs s'approvisionnant sur le marché libre, ni la part que cette consommation représente dans la consommation totale de la ville.
- Une part de l'électricité consommée par les villes provient de sources invérifiables. Cette part invérifiable peut considérablement varier d'une ville à l'autre. Elle est, dans le cadre du calcul de l'indicateur, entièrement attribuée aux énergies non-renouvelables.
- Il convient également de considérer la production décentralisée d'électricité qui n'est pas injectée dans le réseau. L'électricité provenant de telles installations (photovoltaïques ou éoliennes) n'est pas reflétée par l'indicateur. L'existence de telles installations peut théoriquement induire une distorsion dans la valeur de l'indicateur.
- Les données ne permettent pas de différencier la qualité de l'électricité d'origine hydraulique selon les labels disponibles sur le marché (Basic, Star, etc.).

Source des données

Swisspower

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 2 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

2 ans

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 0 %

Limite supérieure : 100 %

Thématique Env 4: Consommation d'énergie

Indicateur central

Consommation d'électricité

Définition

Consommation d'électricité par habitant(e)

Unité : kWh/habitant(e)

Evolution visée : diminution

Indications pour les comparaisons transversales

La comparabilité des résultats dépend de la qualité des données fournies par les villes.

Indications contextuelles

L'indicateur ne tient pas compte des gros consommateurs (dont la consommation dépasse 0.5 GWh par an) qui se fournissent en électricité sur le marché libre. Il est impossible d'estimer le nombre de gros consommateurs s'approvisionnant sur le marché libre, ni la part que cette consommation représente dans la consommation totale de la ville.

De même, l'indicateur ne tient pas compte de la consommation d'électricité produite de manière décentralisée et non-injectée dans le réseau.

Source des données

Données des villes

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 4 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

2 ans

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 2'000 kWh/habitant(e)

Limite supérieure : 14'000 kWh/habitant(e)

Thématique Env 5: Climat

Indicateur central

Emissions de gaz à effet de serre

Définition

Emissions de gaz à effet de serre basées sur l'énergie primaire, par habitant/e et par année.

Le calcul de l'indicateur se base sur le logiciel ECORegion, version PRO 3.0. Les conditions générales suivantes s'appliquent (Standard KBSS - Klimabündnis-Städten Schweiz) :

- Calcul des équivalents CO₂ selon SAR (IPCC 2nd Assessment Report)
- Intégration des émissions énergétiques et non énergétiques de gaz à effet de serre
- Intégration du trafic aérien

Les changements de l'occupation des sols ne sont pas pris en compte.

Unité : tonnes d'équivalents CO₂/habitant(e)*an

Evolution visée : diminution

Indications pour les comparaisons transversales

Cet indicateur est destiné au monitoring uniquement. Des comparaisons entre villes ne sont pas possibles.

Source des données

Données des villes

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 4 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

2 ans

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Non pertinent

Thématique Env 6: Consommation des matériaux

Indicateur central 1

Quantité de déchets par habitant

Définition

Déchets urbains incinérés, plus les matières usagées récoltées séparément, par habitant(e) (population résidente permanente au 31 décembre) et par année.

Seules les catégories suivantes de matières usagées récoltées séparément sont considérées:

- i) vieux papier + carton (ensemble)
- ii) verre
- iii) aluminium + tôle + autres métaux (ensemble).

Les déchets urbains comprennent les déchets produits par les ménages et ceux de composition analogue.

Unité : Kg/habitant(e)

Evolution visée : diminution

Indications pour les comparaisons transversales

L'absence d'uniformité dans la manière de collecter et de comptabiliser les déchets n'est certainement pas sans influence sur les valeurs de l'indicateur.

Indications contextuelles

Lors de comparaisons transversales, il faut garder à l'esprit que les modalités de collecte des déchets varient considérablement d'une commune à l'autre. Il faut également considérer que les villes touristiques, ainsi que celles dont le solde pendulaire est positif, obtiendront des valeurs plus élevées pour l'indicateur.

Source des données

Données des villes; OFS, Statistique de l'état annuel de la population - ESPOP (2005, 2009); OFS, Statistique de la population et des ménages - STATPOP (2013)

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 4 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

2 ans

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 150 Kg/habitant(e)

Limite supérieure : 600 Kg/habitant(e)

Indicateur central 2

Taux de collecte séparée

Définition

Taux de collecte séparée = [Matières usagées récoltées séparément] / ([Déchets urbains incinérés] +

[Matières usagées récoltées séparément]).

Seules les catégories suivantes de matières usagées récoltées séparément sont considérées :

- i) vieux papier + carton (ensemble)
- ii) verre
- iii) aluminium + tôle + autres métaux (ensemble)

Les déchets urbains comprennent les déchets produits par les ménages et ceux de composition analogue.

Unité : %

Evolution visée : augmentation

Indications pour les comparaisons transversales

L'absence d'uniformité dans la manière de collecter et de comptabiliser les déchets n'est certainement pas sans influence sur les valeurs de l'indicateur.

Indications contextuelles

Lors de comparaisons transversales, il faut garder à l'esprit que les modalités de collecte des déchets varient considérablement d'une commune à l'autre.

L'indicateur ne tient pas compte de toutes les matières récoltées séparément (par ex. le PET ou les déchets verts). Les catégories de déchets sur lesquelles se concentre l'indicateur sont celles qui sont le plus susceptibles d'être collectées de façon uniforme sur l'ensemble du territoire suisse.

Source des données

Données des villes

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 4 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

2 ans

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 10 %

Limite supérieure : 60 %

Thématique Env 7: Régime des eaux

Indicateur central

Écoulement des eaux via les STEP

Définition

Moyenne mobile sur trois ans du volume d'arrivée des eaux aux STEP par habitant(e) raccordé(e) et par année.

La valeur de l'indicateur enregistre l'afflux avant la phase de traitement mécanique et tient donc compte des eaux usées rejetées après le bassin de décantation primaire (entre les phases de traitement mécanique et biologique). Les déversements d'eaux mixtes avant la STEP ne sont pas inclus.

Les STEP industrielles ne sont pas prises en compte.

Le nombre d'habitant(e)s inclut tou(te)s les habitant(e)s des communes, respectivement des quartiers raccordés.

L'indicateur vise à mesurer la quantité d'eau soustraite au cycle naturel de l'eau. Le tableau de l'annexe 1 indique dans quelle mesure les principales causes de soustraction de l'eau à son cycle naturel sont prises en compte dans la valeur de l'indicateur.

Unité : m³/habitant(e)

Evolution visée : diminution

Indications pour les comparaisons transversales

La comparabilité des résultats dépend de la qualité des données fournies par les villes.

Certaines données sont disponibles dans certaines villes, mais pas dans d'autres : par exemple, certaines villes disposent de données sur le nombre d'habitant(e)s raccordés aux STEP, alors que d'autres sont contraintes d'utiliser la population résidente permanente.

Indications contextuelles

Plusieurs éléments sont à prendre en compte lors de comparaisons transversales.

- L'activité d'une STEP ne s'arrête pas toujours aux frontières d'une commune. Dans ces cas, la valeur de l'indicateur se réfère, en général, aux différentes communes dont la STEP épure les eaux et non uniquement à la ville participant au Cercle Indicateurs.
- Les STEP industrielles ne sont pas prises en compte par l'indicateur bien que certaines d'entre elles traitent les eaux usées de certains ménages. Cette information n'est donc pas reflétée par l'indicateur.
- Dans certains cas, le réseau des eaux usées est séparé de celui des eaux de pluie (réseau séparatif). Lorsque ce n'est pas le cas (réseau unitaire), c'est-à-dire lorsque les eaux de pluie et les eaux usées sont toutes deux acheminées vers la STEP, le niveau et l'intensité des précipitations peut considérablement influencer la valeur de l'indicateur.
- L'indicateur ne tient pas compte des déversements d'eaux non traitées ou mixtes dans le milieu naturel lorsque les canalisations ou la STEP sont saturées (en cas de pluies très abondantes notamment). Une STEP sous-dimensionnée par rapport au volume d'eau qu'elle doit traiter pourrait obtenir une bonne valeur pour l'indicateur alors qu'elle rejette, en réalité, des eaux non traitées dans le milieu naturel. Estimer ce que représentent ces volumes d'eaux faciliterait l'interprétation de l'indicateur. Toutefois, ces données ne sont pas disponibles pour toutes les STEP.
- Des problèmes se posent également en cas d'infiltration d'eaux claires parasites dans le réseau d'assainissement. Une eau parasite est une eau qui transite dans un réseau d'assainissement non conçu pour la recevoir (par exemple, lorsque de l'eau provenant des nappes phréatiques s'infiltré dans les réseaux - unitaires ou séparatifs - en raison du manque d'étanchéité de ceux-ci). Le volume

de ces eaux peut également influencer sur les valeurs de l'indicateur.

Enfin, il faut tenir compte du fait que l'indicateur ne saurait parfaitement rendre compte de l'ensemble du phénomène de soustraction des eaux à leur cycle naturel. Les volumes d'eau qu'utilisent les centrales nucléaires, les centrales hydrauliques et – en partie – l'industrie ne sont pas reflétés dans les données de l'indicateur puisque ces eaux ne sont pas traitées par les STEP communales. Il en va de même pour l'eau utilisée lors d'arrosages (jardins ou surfaces agricoles).

Source des données

Données des villes

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 4 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

2 ans

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 0 m³/habitant(e)

Limite supérieure : 450 m³/habitant(e)

Thématique Env 8: Qualité de l'eau

Indicateur central

Émissions de substances polluantes à la sortie des STEP

Définition

Emissions de substances polluantes à la sortie des STEP par habitant(e) raccordé(e) sur la base d'un facteur agrégé considérant la demande en oxygène (demande biochimique en oxygène DBO5, ou demande chimique en oxygène DCO si la DBO5 n'est pas mesurée) et les concentrations d'ammonium et de phosphore (moyennes annuelles) par rapport aux valeurs limites correspondantes pour les eaux déversées contenues dans l'ordonnance sur la protection des eaux et multiplié par le volume d'écoulement de la STEP.

L'indicateur représente un volume d'écoulement virtuellement augmenté par la charge de polluants.

Le nombre d'habitant(e)s inclut tou(te)s les habitant(e)s des communes, respectivement des quartiers raccordés.

Unité : mg/l

Evolution visée : diminution

Indications pour les comparaisons transversales

Les mesures nécessaires au calcul de l'indicateur sont, globalement, réalisées aux mêmes étapes du processus d'assainissement dans les différentes STEP. Les prélèvements pour le dosage des concentrations de polluants ont lieu en fin de filière, après la décantation secondaire ; les mesures du volume total d'écoulement des eaux (déversements y compris) sont, quant à elles, réalisées à l'entrée de la STEP.

Il faut toutefois considérer que certaines stations filtrent les eaux après la décantation secondaire, alors que d'autres stations ne le font pas. Dans certains cas, le dosage des polluants est réalisé directement après la décantation secondaire, dans d'autres cas après cette étape supplémentaire de filtrage.

Indications contextuelles

Les éléments suivants doivent être pris en considération lors de comparaisons transversales.

- L'indicateur ne tient pas compte des déversements d'eaux non traitées ou mixtes dans le milieu naturel lorsque les canalisations ou la STEP sont saturées. Une STEP sous-dimensionnée par rapport au volume d'eau qu'elle doit traiter, pourrait obtenir une bonne valeur pour l'indicateur alors qu'elle rejette, en réalité, de grandes quantités d'eaux non traitées dans le milieu naturel. Estimer ce que représentent ces volumes d'eaux faciliterait l'interprétation de l'indicateur. Toutefois, ces données ne sont pas disponibles pour toutes les STEP.
- Le volume total d'écoulement des eaux peut varier en fonction de si le réseau est séparatif (le réseau des eaux usées est séparé de celui des eaux de pluie) ou unitaire. Si le réseau est unitaire, l'intensité des précipitations peut considérablement influencer sur le volume d'écoulement de la STEP.
- L'activité d'une STEP ne s'arrête pas toujours aux frontières d'une commune. Dans ces cas, les valeurs de l'indicateur se réfèrent, en général, aux différentes communes dont la STEP épure les eaux et non uniquement à la ville participant au Cercle Indicateurs.

Source des données

Données des villes

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

À déterminer

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

2 ans

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 0 mg/l

Limite supérieure : 600 mg/l

Thématique Env 9: Utilisation du sol

Indicateur central

Surface bâtie

Définition

Somme des surfaces utilisées pour les constructions et les équipements, en m² par habitant(e) (population résidante moyenne).

Sont prises en considération les surfaces suivantes de la catégorie « surface d'habitat et d'infrastructure » de la statistique de la superficie :

- « aires industrielles et artisanales »
- « aires de bâtiments »
- « surfaces de transport »
- « surfaces d'infrastructure spéciales »

(=surfaces d'habitat et d'infrastructure moins les « espaces verts et les lieux de détente»).

Pour la liste détaillée des surfaces d'habitat et d'infrastructure, se référer à la Statistique de la superficie 2004/09.

Unité : m²/habitant(e)

Evolution visée : diminution

Indications pour les comparaisons transversales

Il peut y avoir jusqu'à cinq ans d'écart entre les données de deux villes (par ex. les vues aériennes des villes genevoises et vaudoises ont été prises en 2004 alors qu'elles ont été prises en 2008 à Saint-Gall et à Winterthur). En dehors de cela, il n'y a pas de réserve à exprimer vis-à-vis d'éventuelles comparaisons transversales.

Source des données

OFS, statistique suisse de la superficie; OFS, Statistique de l'état annuel de la population - ESPOP

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

En fonction du rythme de relevé de la statistique de la superficie

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

En fonction du rythme de relevé de la statistique de la superficie

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 100 m²/habitant(e)

Limite supérieure : 400 m²/habitant(e)

Thématique Env 10: Qualité du sol

Pas d'indicateur

Thématique Env 11: Qualité de l'air

Indicateur central

Indice de Pollution Long terme

Définition

L'IPL est un indice mixte de pollution de l'air qui tient compte des effets sur la santé humaine résultant d'une exposition chronique à de l'air pollué. Il est calculé sur la base des valeurs annuelles de concentrations de trois polluants : les poussières fines (PM10), le dioxyde d'azote (NO2) et l'ozone (O3). Les concentrations de ces trois polluants sont mises en relation avec les valeurs limites d'immission fixées dans l'Ordonnance du 16 décembre 1985 sur la protection de l'air (OPair). Les valeurs obtenues sont pondérées pour tenir compte des effets chroniques très différents de ces polluants sur la santé (poids : 6 pour les PM10, 3 pour le NO2, 1 pour l'O3).

Le calcul de l'Indice de Pollution Long terme est décrit en détail dans la Recommandation n° 27 de la Société suisse des responsables de l'hygiène de l'air (Cercl'Air) : (www.cerclair.ch > Publications > Recommandations, p. 5 – 7). Cette recommandation contient également d'autres informations relatives à l'IPL aux pages 16 et 17.

La méthode de calcul de l'IPL a été définie à l'origine pour être appliquée au niveau d'une station de mesure. Cette méthode a été adaptée aux besoins du Cercle Indicateurs pour calculer l'IPL d'une commune ou d'un canton. Pour cela, une carte de distribution de l'IPL ayant une résolution à l'hectare a été produite au moyen d'une modélisation, sur la base de cartes de répartition de polluants au niveau suisse. Cette carte a ensuite été combinée avec des données de densité de la population. Les données de population à l'hectare avant 2010 proviennent du recensement fédéral de la population de 2000 et ont été adaptées aux années concernées avec les données de la population résidente permanente à la fin de l'année. Le résultat de ces calculs est un IPL pondéré en fonction de la population pour les cantons et les communes.

La Recommandation Cercl'Air n° 27c (« Indikator U11 Luftqualität des Cercl Indicateurs ») contient de plus amples informations sur la méthode de calcul de l'IPL au niveau d'un canton ou d'une commune (www.cerclair.ch > Publications > Recommandations).

Unité : Indice (nombre entier entre 1 et 6)

Evolution visée : diminution

Indications pour les comparaisons transversales

Le calcul des valeurs est réalisé à partir d'une modélisation de la concentration annuelle moyenne des trois polluants composant l'IPL sur le territoire suisse. Lors de l'interprétation des résultats, il faut garder en tête que les valeurs de l'IPL à l'échelle de l'hectare sont le fruit de ces modélisations et qu'elles ne reflètent donc pas directement une mesure prise sur le terrain.

Source des données

OFEV; OFS, Recensement fédéral de la population - RFP; OFS, Statistique de l'état annuel de la population - ESPOP (2005, 2011); OFS, Statistique de la population et des ménages - STATPOP (2013)

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Pas encore déterminé

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

2 ans

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 1

Limite supérieure : 6

Dimension : Economie

Thématique Écon 1: Revenu

Indicateur central

Revenu imposable moyen des personnes physiques

Définition

Total des revenus imposables des personnes physiques déterminants pour l'impôt fédéral direct, divisé par le nombre de contribuables. Les cas normaux et les cas spéciaux (taxation forfaitaire selon la dépense, taxations partielles, etc.) sont pris en compte.

Unité : CHF/contribuable

Evolution visée : augmentation

Indications pour les comparaisons transversales

Le revenu imposable déterminant pour l'impôt fédéral direct est calculé selon les mêmes critères sur l'ensemble du territoire suisse. Les comparaisons transversales sont donc possibles.

Indications contextuelles :

Lors de l'interprétation des résultats, il convient de tenir compte que les individus à très faibles revenus, de même que les personnes imposées à la source, n'apparaissent pas dans les données.

Source des données

AFC

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 4 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

4 ans

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 40'000 CHF/contribuable

Limite supérieure : 100'000 CHF/contribuable

Thématique Écon 2: Coût de la vie

Indicateur central

Niveau des loyers

Définition

Loyer moyen par m² de surface nette de logement et par mois (moyenne des valeurs médianes trimestrielles).

Unité : CHF/m²*mois

Evolution visée : diminution

Indications pour les comparaisons transversales

Les données servant au calcul sont issues d'annonces paraissant dans la presse ou sur internet. Le nombre d'observations sur lequel se base le calcul est donc assez variable d'une ville à l'autre. Les résultats des villes dont les valeurs se basent sur un petit nombre d'annonces peuvent être soumis à de plus fortes variations d'une année à l'autre.

Indications contextuelles

Pour interpréter les résultats, il importe de mettre les loyers en relation avec le niveau de vie régional (indicateur central pour le champ thématique Revenu). Il convient également d'observer que les valeurs des loyers provenant de la banque de données de Wüest & Partner ne recensent que les loyers des logements actuellement sur le marché et faisant l'objet d'une annonce publique. Pour les villes souffrant d'une pénurie de logements à louer, la distorsion par rapport à la valeur médiane de l'ensemble des logements à louer est importante puisque seul un petit nombre de logements, plutôt chers, sont pris en compte.

Indications pour l'interprétation des séries temporelles

Il est à noter que l'indicateur n'est pas corrigé de l'inflation. En règle générale, les loyers sont au minimum stables voire augmentent, sauf en période de déflation. En outre, le niveau des loyers devrait être mis en relation avec le revenu disponible. Il n'existe toutefois pas de données sur le revenu disponible à l'échelle des villes.

Source des données

Wüest & Partner

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 4 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

2 ans

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 10 CHF/m²*mois

Limite supérieure : 30 CHF/m²*mois

Thématique Écon 3: Marché du travail

Indicateur central

Taux de chômage

Définition

Taux de chômage communal (selon la statistique du seco), moyenne annuelle.

Unité : %

Evolution visée : diminution

Indications pour les comparaisons transversales

Du point de vue des données, il n'y a pas de réserve à exprimer vis-à-vis d'éventuelles comparaisons transversales.

Indications contextuelles

Les cantons disposent d'une certaine marge de manœuvre dans l'application de la loi fédérale sur l'assurance chômage (LACI). La mise en œuvre de la loi peut varier dans l'exécution des sanctions (pénalités), dans l'étendue des mesures actives proposées aux chômeurs (formations, coaching etc.), dans la mise en place de prestations cantonales complémentaires etc. Ces différents éléments pourraient influencer sur les taux de chômage des villes.

Source des données

SECO, Statistique du chômage; OFS, Recensement fédéral de la population - RFP

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 4 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

2 ans

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 1 %

Limite supérieure : 15 %

Thématique Écon 4: Investissements

Indicateur central

Travaux d'agrandissement, transformation et entretien

Définition

Part de la somme des investissements (publics et privés) pour agrandissements et transformations et des dépenses pour travaux d'entretien publics dans le total des dépenses pour la construction (publiques ou privées).

Le total des dépenses pour la construction comprend les investissements pour nouvelles constructions (publics ou privés), les investissements pour agrandissements et transformations (publics ou privés) ainsi que les dépenses pour travaux d'entretien publics.

Unité : %

Evolution visée : augmentation

Indications pour les comparaisons transversales

Du point de vue des données, il n'y a pas de réserve à exprimer vis-à-vis d'éventuelles comparaisons transversales.

Source des données

OFS, Statistique de la construction et des logements

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 4 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

2 ans

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 10 %

Limite supérieure : 80 %

Thématique Écon 5: Vérité des coûts

Indicateur central

Application du principe de causalité

Définition

Degré de couverture des coûts globaux des entreprises communales de gestion des déchets et des eaux usées. Somme des revenus de toutes les entreprises considérées (les différents revenus sont éventuellement multipliés par le quota de participation de la ville) divisée par la somme des charges (éventuellement multipliées par le quota de participation de la ville).

Unité : %

Evolution visée : augmentation

Indications pour les comparaisons transversales

La comparabilité de l'indicateur dépend de la qualité des données fournies par les villes participantes.

Source des données

Données des villes

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 4 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

2 ans

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 50 %

Limite supérieure : 100 %

Thématique Écon 6: Utilisation efficace des ressources

Pas d'indicateur

Thématique Écon 7: Innovations

Indicateur central

Emplois dans des branches innovatrices

Définition

Part des emplois (en équivalents plein temps) dans des branches innovatrices dans le total des emplois (en équivalents plein temps) des secteurs secondaire et tertiaire.

Les branches innovatrices sont déterminées par l'Institut de recherches conjoncturelles (KOF) de l'EPFZ (appréciation globale de la prestation innovante d'une branche), dans le cadre de l'enquête triennale sur l'innovation.

La liste des branches innovatrices utilisée pour le calcul de l'indicateur est issue d'une analyse séparée des secteurs « industrie » et « construction + services ».

L'indicateur agrégé du KOF sur les activités innovantes d'une branche répond à une conception large. Il comprend 17 indicateurs individuels rangés en trois groupes :

- groupe 1 : indicateurs d'input : dépenses pour la recherche, le développement, la construction/design, investissements consécutifs, dépenses d'informatique. Ces cinq indicateurs sont mesurés sur une échelle d'intensité à 5 niveaux et sont présentés séparément pour les innovations au niveau des produits et les innovations au niveau des processus.

- groupe 2 : indicateurs d'output: brevets oui/non, nombre de brevets par collaborateur, autres droits oui/non (Copyright, marques, design industriel).

- groupe 3 : indicateurs axés sur le marché : part dans le chiffre d'affaires de trois catégories de produit innovateurs : nouveaux produits, ensemble des produits innovateurs – i.e. y compris produits sensiblement améliorés – ainsi que nouveautés sur le marché. En outre, un indicateur d'amélioration de la position sur le marché du point de vue des coûts a été inclus (« réduction des coûts grâce aux innovations au niveau des processus oui/non »).

La méthode de calcul de l'indicateur agrégé présentée ci-dessus vaut pour l'enquête sur l'innovation la plus récente et est légèrement différente de la méthode utilisée précédemment. Pour de plus amples informations méthodologiques, se référer aux rapports « Strukturberichterstattung : Innovationssaktivitäten in der Schweizer Wirtschaft – Eine Analyse der Ergebnisse der Innovationserhebung » publiés tous les trois ans par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO).

Unité : %

Evolution visée : augmentation

Indications pour les comparaisons transversales

La liste des branches innovatrices est définie au niveau national. De ce fait, l'indicateur ne tient pas compte des branches qui sont particulièrement innovatrices dans une ville, mais qui ne sont pas considérées comme telles au niveau suisse. L'indicateur ne mesure donc pas la performance innovatrice des entreprises d'une ville mais la présence d'emplois dans des branches considérées comme innovatrices au niveau de l'ensemble de la Suisse.

Source des données

OFS, Recensement des entreprises - RE; EPFZ, KOF

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 4 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

Les données concernant les emplois équivalent plein temps proviennent du Recensement des Entreprises (RE), qui est publié trois fois par décennie. Le décalage temporel avec les relevés du Cercle Indicateurs est de 2 à 4 ans.

La liste des branches innovatrices est fournie par l'Enquête sur l'innovation, qui est réalisée tous les trois ans par le KOF (Centre de recherches conjoncturelles de l'EPF Zurich). Le décalage entre les relevés du Cercle Indicateurs et l'Enquête sur l'innovation est de 2 à 4 ans.

La périodicité des deux sources (RE et Enquête sur l'innovation) n'étant pas la même, il peut également y avoir un décalage entre elles, conduisant à des actualisations partielles de l'indicateur (emplois équivalent plein temps uniquement, ou liste des branches innovatrices uniquement).

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 0 %

Limite supérieure : 70 %

Thématique Écon 8: Structure économique

Indicateur central

Emplois dans des branches à productivité du travail élevée

Définition

Part des emplois (en équivalents plein temps) dans des branches à productivité du travail élevée dans le total des emplois (en équivalents plein temps) des secteurs primaire, secondaire et tertiaire.

Les branches à productivité du travail élevée sont les branches dont la productivité du travail est supérieure à la moyenne suisse.

La détermination des branches à productivité du travail élevée se fait au niveau national et se base sur des données de niveaux de productivité à prix constant.

Unité : %

Evolution visée : augmentation

Indications pour les comparaisons transversales

La liste des branches à productivité du travail élevée est définie au niveau national. De ce fait, l'indicateur ne tient pas compte des branches qui présentent une productivité du travail élevée dans une ville, mais qui ne sont pas considérées comme telles au niveau suisse. L'indicateur ne mesure donc pas la productivité du travail des entreprises d'une ville, mais la présence d'emplois dans des branches à productivité du travail élevée au niveau de l'ensemble de la Suisse.

Source des données

OFS, Recensement des entreprises - RE; OFS, Comptabilité nationale - CN

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 4 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

Les données concernant les emplois équivalent plein temps proviennent du Recensement des Entreprises (RE), qui est publié trois fois par décennie. Le décalage temporel avec les relevés du Cercle Indicateurs est de 2 à 4 ans.

La liste des branches à forte productivité du travail est publiée annuellement avec un décalage de 3 ans par rapport au relevé du Cercle Indicateurs.

Il peut donc y avoir un décalage temporel entre les données du RE et la liste des branches à productivité élevée.

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 0 %

Limite supérieure : 70 %

Thématique Écon 9: Savoir-faire

Indicateur central

Niveau de qualifications

Définition

Disponibilité de population active hautement qualifiée : proportion de la population résidente âgée de 25 à 64 ans au bénéfice d'une formation de niveau tertiaire (diplômes de hautes écoles et diplômes sanctionnant une formation professionnelle supérieure).

Unité : %

Evolution visée : augmentation

Indications pour les comparaisons transversales

Du point de vue des données, il n'y a pas de réserve à exprimer vis-à-vis d'éventuelles comparaisons transversales.

Source des données

OFS, Recensement fédéral de la population - RFP

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Pour l'instant, seules les données de l'année 2000 sont disponibles

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

N/A

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 0 %

Limite supérieure : 50 %

Thématique Écon 10: Finances publiques

Place gardée

Thématique Écon 11: Impôts

Indicateur central

Charge fiscale des personnes physiques

Définition

Charge fiscale imputable aux impôts communaux, cantonaux et paroissiaux pour une personne mariée, seule à exercer une activité lucrative dépendante, ayant 2 enfants et disposant d'un revenu professionnel annuel brut de 70'000 CHF.

Unité : CHF

Evolution visée : diminution

Indications pour les comparaisons transversales

Du point de vue des données, il n'y a pas de réserve à exprimer vis-à-vis d'éventuelles comparaisons transversales

Source des données

AFC

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 4 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

2 ans

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 1'000 CHF

Limite supérieure : 5'000 CHF

Thématique Écon 12: Production

Pas d'indicateur

Dimension : Société

Thématique Soc 1: Bruit / qualité de l'habitat

Indicateur central

Zones de modération du trafic

Définition

Somme des zones 30, zones de rencontre et zones piétonnes (selon l'ordonnance sur la signalisation routière OSR, Art. 22a, 22b et 22c) par rapport à la longueur totale des routes communales situées dans les zones à bâtir.

Ne sont pas comptées les routes nationales, les routes cantonales, les routes privées, les routes non goudronnées, les promenades, les pistes cyclables et les routes forestières et agricoles.

Unité : %

Evolution visée : augmentation

Indications pour les comparaisons transversales

La comparabilité de l'indicateur dépend de la qualité des données fournies par les villes participantes.

Indications contextuelles :

Il convient d'observer que cet indicateur ne recense pas les routes peu fréquentées, qui offrent une qualité d'habitat élevée, mais où la vitesse ne serait pas limitée à 30 km/h. La proportion de telles routes peut varier d'une ville à l'autre.

Source des données

Données des villes

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 4 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

2 ans

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 0 %

Limite supérieure : 80 %

Thématique Soc 2: Mobilité

Indicateur central

Accès au système de transports publics

Définition

Distance moyenne à vol d'oiseau entre le lieu d'habitation et l'arrêt le plus proche des transports publics ou la gare la plus proche, en mètres (moyenne pour la ville).

Unité : m

Evolution visée : diminution

Indications pour les comparaisons transversales

L'indicateur se base sur les données de l'horaire électronique des entreprises suisses de transport (HAFAS). La qualité de l'indicateur dépend donc en grande partie de l'exhaustivité de cet horaire. Cette dernière est très élevée à partir des données 2009. Toutefois, certaines compagnies de transport urbain ou lignes de trafic local peuvent encore manquer de manière ponctuelle.

Lors de l'interprétation de cet indicateur, il faut également prendre en considération le fait qu'il ne tient pas compte de la fréquence de passage des transports.

Source des données

ARE

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 4 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

2 ans

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 100 m

Limite supérieure : 250 m

Thématique Soc 3: Santé

Indicateur central

Années de vie potentielles perdues

Définition

Pour tous les décès survenus avant 70 ans, somme des différences entre l'âge de 70 ans et l'âge du décès, divisé par le nombre d'habitant(e)s.

Le taux est standardisé pour 100'000 habitant(e)s et se base sur la structure démographique de la population européenne standard.

Unité : Années/100'000 habitant(e)s

Evolution visée : diminution

Indications pour les comparaisons transversales

A l'échelle des villes, les données sont soumises à de fortes variations d'une année à l'autre (les cas de décès avant 70 ans étant peu nombreux). Examiner une moyenne sur quatre ans permet, ainsi, de réduire le risque qu'une valeur ne soit due au hasard.

Source des données

OFS, Statistique des causes de décès et des mortinaissances - eCOD

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Pour l'instant, seules la valeur moyenne pour les années 1999-2002 est disponible.

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

N/A

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 1'000 Années/100'000 habitant(e)s

Limite supérieure : 6'000 Années/100'000 habitant(e)s

Thématique Soc 4: Sécurité

Indicateur central 1

Accidents de la circulation routière avec victimes

Définition

Nombre d'accidents de la circulation routière avec victimes (morts et blessés) pour 1000 habitant(e)s (population résidante permanente au 31 décembre) et par année. Le calcul se base sur le principe de territorialité.

Unité : Accidents/1000 habitant(e)s

Evolution visée : diminution

Indications pour les comparaisons transversales

Du point de vue des données, il n'y a pas de réserve à exprimer vis-à-vis d'éventuelles comparaisons transversales. Les données de la ville de Lausanne jusqu'en 2010 sont à considérer avec prudence car le nombre d'accidents sur autoroute résulte d'une estimation.

Indications contextuelles :

La valeur de l'indicateur dépend en grande partie du degré de fréquentation des routes et notamment de la présence d'autoroutes sur le territoire communal.

Source des données

OFS, Accidents de la circulation routière - SVU; OFS, Statistique de l'état annuel de la population - ESPOP (2005, 2007, 2009, 2011); OFS, Statistique de la population et des ménages - STATPOP (2013)

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 4 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

2 ans

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 0 Accidents/1000 habitant(e)s

Limite supérieure : 8 Accidents/1000 habitant(e)s

Indicateur central 2

Vols par effraction

Définition

Nombre de vols par effraction (y c. les tentatives) dans les maisons individuelles et les immeubles locatifs qui ont été enregistrés par la police pour 1000 habitant(e)s (population résidante permanente au 31 décembre) et par an. Sont inclus les vols par effraction dans les caves, galetas et autres locaux annexes.

Unité : Vols/1000 habitant(e)s

Evolution visée : diminution

Indications pour les comparaisons transversales

Les infractions sont dénombrées et définies de façon uniforme sur le territoire suisse. Ceci facilite les comparaisons transversales.

Source des données

OFS, Statistique policière de la criminalité - SPC; OFS, Statistique de l'état annuel de la population - ESPOP (2011); OFS, Statistique de la population et des ménages - STATPOP (2013)

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 4 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

2 ans

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 0 Vols/1000 habitant(e)s

Limite supérieure : 20 Vols/1000 habitant(e)s

Thématique Soc 5: Répartition des revenus et de la fortune

Indicateur central

Contribuables à faible revenu

Définition

Pourcentage de contribuables ayant un revenu imposable situé entre le revenu imposable minimum* et 30'000 CHF par année. Le revenu imposable est le total des revenus soumis à l'impôt dont on a retranché toutes les déductions (y compris les déductions sociales) et les montants exonérés.

*pour l'impôt fédéral direct.

Unité : %

Evolution visée : diminution

Indications pour les comparaisons transversales

Le revenu imposable déterminant pour l'impôt fédéral direct est calculé selon les mêmes critères sur l'ensemble du territoire suisse. Les comparaisons entre villes sont donc possibles.

Indications contextuelles

Lors de l'interprétation des résultats, il convient de tenir compte que les individus à très faibles revenus, de même que les personnes imposées à la source, n'apparaissent pas dans les données. Les cas spéciaux (taxation partielle et taxation à forfait selon la dépense) ne sont pas non plus pris en considération par l'indicateur.

Source des données

AFC

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 4 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

4 ans

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 5 %

Limite supérieure : 25 %

Thématique Soc 6: Participation

Indicateur central

Taux de participation aux élections et aux votations

Définition

Moyenne mobile du taux de participation aux votations fédérales et aux élections au Conseil national au cours des quatre dernières années. Le taux de participation correspond à la proportion de votants/électeurs (=bulletins déposés) parmi l'ensemble des électeurs inscrits.

Unité : %

Evolution visée : augmentation

Indications pour les comparaisons transversales

L'indicateur reflète la participation lors de votations ou d'élections au niveau fédéral. Le fait de considérer les taux de participation sur des objets communs à toute la Suisse, soumis au vote lors des mêmes dimanches de votation, et d'utiliser une définition communément admise des «électeurs inscrits» facilite la comparabilité des résultats.

Indications contextuelles

Le fait que le vote soit obligatoire dans le canton de Schaffhouse peut influencer sur le taux de participation que rencontrent les communes de ce canton. Les villes où il est possible de voter par correspondance ou en ligne pourraient également obtenir des taux de participation supérieurs à celles dans lesquelles cette option ne se présente pas.

Source des données

OFS, Statistique de la politique - POLSTA

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 4 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

L'indicateur présente la moyenne sur quatre ans du taux de participation. La dernière année prise en compte dans la moyenne a deux ans de décalage avec l'année de relevé.

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 30 %

Limite supérieure : 80 %

Thématique Soc 7: Culture et loisirs

Indicateur central

Dépenses en faveur de la culture et des loisirs

Définition

Dépenses des pouvoirs publics en faveur de la culture et des loisirs par habitant(e) (population résidente permanente au 31 décembre).

Il s'agit des dépenses pour :

- (i) héritage culturel (musées et arts plastiques, conservation des monuments historiques et protection du paysage)
- (ii) culture, autres (bibliothèques, concerts et théâtre, culture non mentionné ailleurs)
- (iii) médias (film et cinéma, mass media)
- (iv) sports et loisirs
- (v) églises et affaires religieuses

Unité : CHF/habitant(e)

Evolution visée : augmentation

Indications pour les comparaisons transversales

L'imputation des dépenses à la catégorie « Culture et loisirs » ne se fait pas forcément de façon uniforme sur l'ensemble du territoire national. Il faut, en outre, considérer que les doubles imputations (à savoir, par exemple, les montants que le canton ou la Confédération verseraient à une ville afin de contribuer à un projet culturel) ne sont pas déduites du montant des dépenses communales. Pour ces deux raisons, les comparaisons transversales sont limitées.

Source des données

AFF; OFS, Statistique de l'état annuel de la population - ESPOP (2011); OFS, Statistique de la population et des ménages - STATPOP (2013)

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 4 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

3 ans

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 100 CHF/habitant(e)

Limite supérieure : 1'200 CHF/habitant(e)

Thématique Soc 8: Formation

Place gardée

Thématique Soc 9: Aide sociale

Indicateur central

Bénéficiaires de prestations d'aide sociale

Définition

Part des bénéficiaires de l'aide sociale par rapport à la population résidante permanente.

Toute personne ayant touché au moins un versement dans le cadre de l'aide sociale au cours de l'année du relevé est considérée en tant que bénéficiaire de l'aide sociale.

L'aide sociale, telle qu'elle est définie ici, respecte le principe de la clause du besoin et a pour but de garantir un minimum vital d'un point de vue matériel et social. Il ne s'agit ni d'une prestation publique de base ni d'une prestation d'assurance sociale.

Unité : %

Evolution visée : diminution

Indications pour les comparaisons transversales

Du point de vue des données, il n'y a pas de réserve à exprimer vis-à-vis d'éventuelles comparaisons intercommunales.

Indications contextuelles :

Il convient d'observer que les prestations sous condition de ressources qui interviennent en amont de l'aide sociale (avances sur pensions alimentaires, allocations parentales et maternité, aides au logement et aides cantonales aux chômeurs) varient d'un canton à l'autre. L'existence et l'étendue de telles prestations peuvent influencer sur le taux d'aide sociale.

Source des données

OFS, Statistique de l'aide sociale: statistique des bénéficiaires; OFS, Statistique de l'état annuel de la population - ESPOP (2007, 2009, 2011); OFS, Statistique de la population et des ménages - STAT-POP (2013)

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 4 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

2 ans

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 0 %

Limite supérieure : 15 %

Thématique Soc 10: Intégration

Indicateur central

Naturalisations d'étrangers

Définition

Nombre de demandes de naturalisation acceptées chaque année par la Confédération, déposées par des étrangers domiciliés dans la commune pour 1'000 étrangers titulaires d'une autorisation de séjour (y compris les titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée ≥ 12 mois) ou d'établissement ayant leur domicile dans la commune. Dans la valeur de l'indicateur sont inclus les cas de naturalisation ordinaire et de naturalisation facilitée, ainsi que les cas de renaturalisation.

Unité : ‰

Evolution visée : augmentation

Indications pour les comparaisons transversales

Du point de vue des données, il n'y a pas de réserve à exprimer vis-à-vis d'éventuelles comparaisons transversales.

Indications contextuelles :

Dans le cas de comparaisons transversales, il convient d'observer que les taux bruts de naturalisation dépendent en partie d'effets de structure liés à la population sous étude et à sa répartition irrégulière sur le territoire suisse (les structures par âge ou la durée de séjour de la population étrangère peuvent varier entre deux communes ou cantons et influencer sur le taux brut de naturalisation).

Source des données

OFS, Statistique de la population résidente de nationalité étrangère - PETRA (2005, 2007, 2009, 2011); OFS, Statistique de la population et des ménages - STATPOP (2013)

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 4 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

2 ans

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 0 ‰

Limite supérieure : 60 ‰

Thématique Soc 11: Égalité des chances

Place gardée

Thématique Soc 12: Solidarité interrégionale

Indicateur central

Actions d'aide

Définition

Part des dépenses pour des actions d'entraide en Suisse et à l'étranger (aide au développement et aide humanitaire) par rapport au total des charges de la ville.

Les actions d'entraide considérées incluent le parrainage de communes en difficulté dans le pays et les contributions à des institutions d'utilité publique actives à l'étranger (Caritas, EPER, CICR, etc.).

Unité : ‰

Evolution visée : augmentation

Indications pour les comparaisons transversales

L'imputation des dépenses à la catégorie « Actions d'entraide » ne se fait pas forcément de façon uniforme sur l'ensemble du territoire national. Il faut, en outre, considérer que les doubles imputations (à savoir, par exemple, les montants que le canton ou la Confédération verseraient à une ville afin de soutenir un projet d'entraide) ne sont pas déduites du montant des dépenses communales. Pour ces deux raisons, les comparaisons transversales sont limitées.

Source des données

AFF

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 4 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

3 ans

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 0 ‰

Limite supérieure : 3 ‰

Annexe 1 : Complément à la définition de l'indicateur Env 7

Principales causes de soustraction de l'eau à son cycle naturel

Cause	Effet reflété dans l'indicateur Env 7
Consommation d'eau potable	OUI (sauf les pertes du réseau et sauf en cas de déversements d'orage des eaux usées)
Imperméabilisation des sols	OUI (sauf si système séparatif et en cas de déversements d'orage des eaux usées)
Centrales nucléaires	NON
Centrales hydrauliques	NON
Agriculture	Partiellement (l'eau utilisée pour l'arrosage n'y figure pas)
Industrie	Partiellement (l'eau de refroidissement ainsi que l'eau épurée par la STEP de l'entreprise et déversée directement dans les eaux de surface n'y figure pas)
Arrosage divers	NON
Eaux parasites	OUI (sauf si système séparatif et en cas de déversements d'orage des eaux usées)